

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2013

POINT V.2 :
SATT Grand-Est : autorisation donnée au Président de l'université de Bourgogne de signer le pacte d'actionnaires et la convention

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 18 pour, 2 contre, 1 abstention : l'autorisation donnée au Président de l'université de Bourgogne de signer le pacte d'actionnaires et la convention bénéficiaire avec l'ANR.

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013